

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2022-19**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif aux modalités du contrôle de la mono-détention d'un plan d'épargne-logement (PEL) ou d'un compte d'épargne-logement (CEL) au moyen d'un traitement de données à caractère personnel;

En ayant délibéré lors de sa séance du 14 avril 2022,

**Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé sous réserve de l'observation suivante : au deuxième alinéa du I de l'article 2, après les termes : « données à caractère personnel » supprimer les termes : « et des informations ».**

Fait le 14 avril 2022.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Martin LANDAIS